

Paris, le 18 Novembre 2020

Communiqué de presse

L’Agefiph et le FIPHFP lancent une plateforme de prêts de matériel en Occitanie

Sous le haut patronage de Sophie Cluzel, Secrétaire d’Etat auprès du Premier Ministre chargée des personnes handicapées, l’Agefiph et le FIPHFP ont signé une convention de partenariat pour la mise en œuvre, à titre expérimental et à partir du 1er janvier 2021, d’une plateforme de prêts de matériel en Occitanie. Une seule plate-forme existait jusqu’à présent France métropolitaine en Nouvelle Aquitaine (et deux dans les départements d’Outre-Mer).

Dans un contexte régional marqué par une forte augmentation des contrats d’apprentissage,
(+ 21,6%[[1]](#footnote-1) en Occitanie pour l’année 2020), l’Agefiph et le FIPHFP ont souhaité compléter les dispositifs existants Prestataires d’appuis spécifiques (PAS) – Ressources Handicap Formation (RHF) qui accompagnent les personnes, les employeurs, les organismes de formation et les CFA, en créant un nouvel outil : **une plateforme de prêt de matériel** pour tester avant un achat définitif par l’employeur pour son collaborateur en situation de handicap (avec des financements FIPHFP et Agefiph), pour bénéficier d’une solution transitoire avant l’arrivée du nouvel équipement commandé, ou encore pour permettre à un centre de formation de proposer une solution le temps d’un parcours d’apprentissage ou de formation.

**Selon Sophie Cluzel, *« les innovations technologiques permettent de compenser certains handicaps pour garantir un accès à l’emploi, mais aussi maintenir en poste quand une pathologie évolue. Des handicaps dont la compensation s’envisageait jusqu’alors uniquement via une aide humaine sont palliés à présent par l’outil. Il me paraît essentiel que les personnes qui auraient besoin d’une compensation de nature technique puissent tester et bénéficier de ces solutions dans des délais très courts. Je souhaite vivement que ces plates-formes puissent se déployer dans chaque région afin de sécuriser les parcours d’apprentissage mais également favoriser le maintien en emploi et éviter la désinsertion professionnelle. »***

**Un service gratuit et réactif pour une meilleure prise en compte de la compensation du handicap en formation, en CFA ou en emploi.**

Cet accord inédit dans la région va permettre aux personnes en situation de handicap de bénéficier très rapidement d’un prêt de matériel de compensation sur une durée de 3 mois afin d’éviter une rupture du parcours Emploi/Formation. Pour mettre en place ce dispositif, l’Agefiph et le FIPHFP ont fait appel aux Prestataires d’Appuis Spécifiques (PAS) qui sont experts des handicaps sensoriels et des troubles de l’apprentissage, afin d’apporter la réponse la plus efficiente possible.

Cette plateforme dotée de centaines de références de matériel sera accessible gratuitement pour les bénéficiaires relevant du FIPHFP ou de l’Agefiph et proposera, dans des délais très courts, des conseils, essais et prêts de matériel en formation (CFA et organismes de formation) ou en emploi (matériel en attente d’acquisition en entreprise).

**Malika BOUCHEHIOUA**, Présidente de l'Agefiph indique que « *cette plateforme va permettre, dans un délai maximal d'une semaine, de mettre à la disposition des personnes en situation de handicap, les équipements qui leurs sont nécessaires pour compenser les conséquences de leur handicap, réaliser dans de bonne conditions une formation, commencer ou poursuivre une activité sur un poste de travail. Ce nouveau service s'est construit en étroite coopération avec le FIPHFP et les acteurs du handicap et de l'emploi au niveau local, ce qui est également un gage de sa réussite. »*

**Un outil complémentaire aux dispositifs existants afin de sécuriser les parcours des personnes en situation de handicap.**

La plateforme de prêt de matériel s’intègre pleinement dans l’offre de services de l’Agefiph et du FIPHFP. Elle complète les aides existantes afin de favoriser l’inclusion des personnes en situation de handicap et la prise en compte du handicap le plus en amont possible d’une embauche, d’une entrée en formation ou d’un maintien dans l’emploi.

Cette plateforme complète par ailleurs le service Ressource Handicap Formation porté par la Région et les partenaires du Service Public de l’Emploi en Occitanie, qui a pour objectif de favoriser la prise en charge rapide du handicap.

Pour **Françoise DESCAMPS-CROSNIER,** Présidente du FIPHFP, « *cette plateforme s’inscrit pleinement dans la logique de compensation de la loi du 11 février 2005. Elle est l’outil indispensable pour éviter les ruptures des parcours professionnels et combine adaptation du matériel et rapidité de mise à disposition. Dans cette période où le télétravail s’est développé, il est important que nous puissions apporter des réponses rapides et articulées temps professionnel/temps privé. Cette plateforme est la 4e (Guadeloupe, Guyane, Nouvelle-Aquitaine) en lien avec l’Agefiph, nous espérons pouvoir développer ce service sur toute la France. »*

* Prestataires de la plateforme de prêt de matériel : Vincent Hivernat, Responsable de services APF France Handicap / Cyrile Icher Responsable PAS, IJA / Cécile Lebas, Cheffe de service du Pôle Adultes ARIEDA / Sophie Rigaud, Directrice Adjointe Faf-LR / Marie-Cécile Dauger, Responsable Plateforme Dys, ASEI.
* Ressource Handicap Formation : Patrick Bordes (Agefiph) / Nathalie Bayle (Acceis).

Contact presse Secrétariat d’Etat chargé des Personnes handicapées :

**seph.communication@pm.gouv.fr**

**01 40 56 88 69**

Contact presse Agefiph :

**Cécile Legrand**

**cecilelegrand@agefiph.asso.fr**

**06 67 28 80 04**

Contact presse FIPHFP :

**Léa Valleix**

**lea.valleix@tbwa-corporate.com**

**06 30 69 50 16**

1. <https://www.occitanie-emploi.fr/2020/02/05/lapprentissage-an-hausse-de-216-en-occitanie/> [↑](#footnote-ref-1)